

var Prestations prématernelles techniques, par hôpital (*Atlas*)

Description	Moyenne des prestations techniques prématernelles précédant un accouchement ayant eu lieu pendant l'année civile. Il s'agit des : <ul style="list-style-type: none">• échographies ayant eu lieu au cours d'une période de 280 jours précédent l'accouchement,• procédures obstétricales invasives ayant eu lieu au cours d'une période de 280 jours précédent l'accouchement,• cardiotocographies ayant eu lieu au cours d'une période de 15 jours précédent l'accouchement. Ces statistiques sont basées sur la localisation de l'hôpital ayant attesté l'accouchement. Elles peuvent être ventilées par tranche d'âge des bénéficiaires, selon qu'elles jouissent ou non du droit à l'intervention majorée et selon le type de prestation technique	Code	cube_007_005b_At
<i>Codification</i>	Nombre moyen	Variable(s) source(s)	<ul style="list-style-type: none"> • SS00020-Code nomenclature • SS00075-Numéro d'identification institution
<i>Remarques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les accouchements sont identifiées à l'aide des codes nomenclature relatifs aux césariennes (424093, 424104), aux accouchements par voie basse à l'hôpital (422225, 423500, 422671, 423673, 423010, 423021, 424012, 424023, 424071, 424082) et aux accouchements à domicile (422656, 423651). • Les prestations techniques sont identifiées à l'aide des codes nomenclature suivants : • échographies : 460250, 460261, 460515, 460526, 460530, 460541, 460552, 460563, 460832, 460843, 461731, 461742, 461753, 461764, 461775, 461786, 461790, 461801, 461812, 461823, 461834, 461845, 468731, 468742, 468753, 468764, 468775, 468786, 468790, 468801, 468812, 468823, 468834, 468845, 469291, 469302, 469490, 469501, 469593, 469604, 469895, 469906, 469910, 469921, 469932, 469943, • procédures obstétricales invasives : 432353, 432364, • cardiotocographies : 424056, 424060. • Si plusieurs accouchements sont attestés le même jour pour la même bénéficiaire, un seul est retenu, selon l'ordre de priorité suivant : césarienne (1), accouchement par voie basse à l'hôpital (2), accouchement à domicile (3). • Deux facturations dans un délai de 30 jours ne sont comptabilisées que pour un accouchement. • Les chiffres par entité géographique sont basés sur l'adresse liée au numéro INAMI de l'institution qui a attesté l'accouchement. • Vous trouverez davantage d'informations sur la santé périnatale dans les rapports sur les soins périnataux des régions flamande, wallonne et bruxelloise. 	Variable(s) équivalente(s)	<ul style="list-style-type: none"> • cube_007_005a-Prestations techniques prématernelles, selon le domicile • cube_007_001b_denom-Nombre d'accouchements au cours de l'année civile, par hôpital • cube_007_003b-Contacts prématernels avec un prestataire de soins, par hôpital • cube_007_004b-Détection prématernelle diabète de grossesse, par hôpital • cube_007_006b-Césariennes par hôpital • cube_007_007b-Durée moyenne d'hospitalisation après l'accouchement, par hôpital • cube_007_008b-Aucun contact postnatal en soins ambulatoires, par hôpital • cube_007_009b-Aucun contact postnatal avec une sage-femme, par hôpital
Disponible	2006	Mots clés	Prestations de soins de santé

Dimensions

- [Catégorie d'âge](#)
- [Type de prestation technique](#)
- [Intervention majorée](#)

Référence recommandée

IMA_AIM (23/12/2025), cube_007_005b, [Atlas IMA_AIM \(accessed on 15/02/2026\)](#)

Dernière mise à jour des métadonnées

23/12/2025